

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE COMPIEGNE 2  
COMMUNE DE JAUX

- ARRETE DU MAIRE —

Arrêté réglementant la circulation et le stationnement en raison de travaux de réparation d'un fourreau télécom bouché dans la rue des grignons à JAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JAUX (Oise)

En raison des travaux,

VU les articles L 2212-1 et L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,

VU les articles 97 et 98 du Code de l'Administration Communale, ce dernier modifié, par les dispositions de la Loi N° 407 du 18 Juin 1966,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de réparation d'un fourreau télécom bouché dans la rue des Grignons à JAUX à effectuer par l'Entreprise CONSTRUCTEL demeurant à AMIENS (80000) – 12 rue le Trintorel, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tout véhicule au droit du chantier.

**ARRETE :**

ARTICLE 1

A compter du 27 novembre 2023 et pendant toute la durée des travaux, la circulation sera faite en alternance, limitée à 30 km/h et réglée par feux tricolores dans la rue des grignons. Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire sera mise en place par la société intervenante

ARTICLE 3 :

Si ouverture, la réfection devra être réalisée à l'identique et devra faire l'objet d'un état des lieux après travaux en présence d'un représentant de la commune et à l'initiative de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté, sera constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la Loi.

ARTICLE 5 :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA CROIX-SAINT-OUEN sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Conformément à l'article R421-1 et suivant du code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA CROIX-SAINT-OUEN
- Entreprise CONSTRUCTEL



Fait à JAUX, le 24 novembre 2023  
Le Maire,  
Sidonie MUSELET